

Action 'BNP Paribas Fortis Foundation a 5 ans'

Du 15 au 30 mars 2015 à minuit, BNP Paribas Fortis Foundation enverra 1 enfant et 1 accompagnateur dans un parc d'attractions pour chaque partage Facebook ou Twitter de l'article suivant: bnppf.be/fondation5ans.

Le nombre total d'enfants qui bénéficieront de cette action est de **maximum 500**.

BNP Paribas Fortis Foundation est une fondation privée de droit belge, ayant son siège à 1000 Bruxelles, Montagne du Parc 3, RPM Bruxelles 0824.875.330.

Prise en compte de la participation. Seuls les partages Facebook et Twitter de l'article situé sur bnppf.be/fondation5ans, effectué via les boutons prévus à cet effet sur la page de l'article, seront pris en compte. Ne sont pas pris en compte les partages ou retweets des publications faisant la promotion de cette action, ou tout partage dont BNP Paribas Fortis Foundation suspecterait, à sa seule appréciation et sans obligation de motivation, le caractère frauduleux et/ou automatique.

Aucune donnée à caractère personnel n'est collectée par BNP Paribas Fortis Foundation dans le cadre de cette action.

BNP Paribas Fortis Foundation se réserve le droit de suspendre ou d'annuler à tout instant pour tout motif l'action « BNP Paribas Fortis Foundation a 5 ans » et décline toute responsabilité, versement et indemnisation quelconques dans ce cas, ainsi qu'en cas d'échec ou d'impossibilité pour une raison quelconque de prise en compte d'un post ou retweet, ou en cas d'interruption du fonctionnement des sites facebook.com ou twitter.com.

Cette action n'est ni validée, ni gérée ni sponsorisée par Facebook ou Twitter. La participation à cette action implique l'acceptation de la totalité des présentes conditions et décisions de BNP Paribas Fortis Foundation.
